

Vivre chez soi le plus longtemps possible

Les personnes qui ont besoin d'aide – à domicile ou pour se déplacer – trouvent de nombreuses offres dans le canton d'Argovie. Il existe par exemple des systèmes d'appel d'urgence, des services d'aide et de soins à domicile ou des aides ménagères. Des services de transport et de visite sont également possibles. Si l'on ne peut plus vivre chez soi, il existe des maisons de repos. Beaucoup de ces offres coûtent de l'argent – parfois les caisses-maladie (Krankenkasse) ou la commune aident.

Sécurité – systèmes d'appel d'urgence

Un système d'appel d'urgence permet d'obtenir rapidement de l'aide en cas d'incident. On porte un bouton sur soi, par exemple sous forme de bracelet ou de collier. Si l'on appuie sur le bouton, on est mis en contact avec une centrale d'appels d'urgence. Là, l'aide est immédiatement organisée. Il existe différents prestataires. On peut choisir le prestataire soi-même et on paie les frais. La Croix-Rouge d'Argovie propose également un tel système d'appel d'urgence.

Spitex – Soins à domicile

Si quelqu'un est malade ou a besoin de soins, les services d'aide et de soins à domicile (Spitex) peuvent l'aider. Les services d'aide et de soins à domicile emploient des professionnels qui se rendent à domicile. Ils aident aux soins ou au ménage. C'est particulièrement utile pour les personnes âgées. Une partie des coûts est prise en charge par l'assurance de base. Il existe des services publics d'aide et de soins à domicile, comme l'association Spitex Argovie, mais aussi de nombreux prestataires privés.

Aide ménagère et aide à domicile

Dans le canton d'Argovie, il existe plusieurs organisations qui aident les personnes à domicile. Elles viennent pour une courte ou une longue durée, selon les besoins. Certaines organisations proposent également une aide pendant la nuit. Les soignants et les aidants familiaux peuvent ainsi se reposer la nuit. Lors de la première visite de l'organisation, on discute ensemble du soutien dont on a besoin. La plupart du temps, c'est la personne aidée qui paie les frais. Dans certains cas, l'assurance-invalidité AI (Invalidenversicherung IV), les assurances complémentaires, les contributions d'assistance ou les prestations complémentaires apportent leur aide. On peut en parler avec son médecin de famille.

Aide au quotidien - repas, services de transport, démarches administratives

Avec l'âge ou en cas de problèmes de santé, les tâches quotidiennes peuvent devenir difficiles. Dans de nombreuses communes, des bénévoles ou des personnes rémunérées apportent leur aide. Ces personnes livrent le repas de midi, conduisent chez le médecin ou passent simplement pour bavarder ou jouer à un jeu. De tels services ont généralement un coût. Certaines caisses-maladie avec assurance complémentaire en prennent une partie en charge. On peut se renseigner auprès de sa commune de résidence ou de son assurance.

Maison de repos

Lorsque l'on ne peut plus vivre chez soi, une maison de repos peut être une solution. On y reçoit des soins, des médicaments, une assistance et un hébergement. Ces services ont un coût. La caisse-maladie et la commune compétente paient une partie des soins et de l'encadrement. Le reste - par exemple pour la chambre ou les soins supplémentaires - doit être payé par le patient lui-même. Il faut également payer une partie des frais de soins. La maison de repos peut aider à clarifier la situation. Les personnes au revenu insuffisant peuvent demander des prestations complémentaires ou l'aide sociale. Le centre des assurances sociales de la commune aide à ce sujet. Le droit à cette aide est précisément réglementé.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

dev.hallo-aargau.ch/fr/alter-und-migration/moeglichst-lange-zu-hause-bleiben